

Mme [REDACTED]
Déléguée syndicale CFDT
Elue au Comité d'Entreprise
Déléguée du personnel
Membre du CHSCT

Du groupe scolaire
[REDACTED]
[REDACTED]

75013 PARIS

[REDACTED]
Président du CE [REDACTED]

Objet : Paiement des heures de délégation

Monsieur le Président,

Selon l'arrêté de la cour de cassation du 31 mars 2009 N° 08-40.408, les établissements scolaires sous contrat avec l'état sont redevables des heures de délégation assurées par les enseignants.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir me payer les heures passées au mois de novembre 2011 au titre de mes mandats d'élue à la Délégation unique, au CHSCT et au titre de Déléguée Syndicale, à savoir :

DATE	NBRE HEURES	MANDAT
04/11	1	DS
07/11	3	CHSCT
09/11	2	DU
10/11	1	DS
16/11	3	DU
17/11	1	DU
18/11	1	DS
21/11	2	DU
24/11	2	DU
27/11	3	DS
28/11	2	DS
29/11	2	DS
29/11	2	DU
TOTAL	25	

Restant à votre disposition pour de plus amples explications, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de ma considération.

Paris, le [REDACTED]
[REDACTED]